

## COMMUNE DE MARBOUÉ

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2025**

#### **PROCES-VERBAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni le SEPT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT CINQ, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de Mme CHASSELOUP, Maire.

Étaient présents : Mme CHASSELOUP, Mme ALLANIC, M. CHABANNES, Mme SAMSON, M. DEVIMEUX, M. BATANCOURT, Mme BARRÉ, Mme FAUCONNIER, M. POUCHIN, Mme BRUNEAU, M. GALLOU, Mme LABELLE

Absents excusés : Mme RIVIERE (pouvoir à M. CHABANNES), M. MARTIN (pouvoir à Mme SAMSON)

Absents :

Secrétaire de séance : M. POUCHIN

Date de convocation : 29 septembre 2025

Élus en exercice : 14

Élus présents : 12

Élus votants : 14

#### **ORDRE DU JOUR**

- Restaurant scolaire : modification de la délibération créant un poste d'agent technique : accroissement temporaire d'activité,
- Service technique : création de poste pour accroissement temporaire d'activité,
- Tarifs communaux 2026,
- Règlements des salles 2026,
- Budget 2025 : Admission en non-valeur des créances irrécouvrables – budget principal commune :
- 30 millions d'amis : Convention 2025 pour la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des Chats Libres Sauvages,
- Bouygues Telecom : dossier d'information concernant la modification d'une installation radioélectrique située au château d'eau du Petit Bois,
- Territoire Energie : Travaux 2026 : Réflexion sur le réglage des lampadaires,
- Point sur les travaux,
- Informations et questions diverses.

#### Élection du secrétaire de séance :

M. POUCHIN est élu secrétaire de séance.

#### Approbation du procès-verbal du 19 août 2025 :

Madame le Maire soumet à approbation le procès-verbal du 19 août 2025. Après avoir délibéré, à l'unanimité, le procès-verbal est approuvé.

#### Restaurant scolaire : modification de la délibération créant un poste d'agent technique : accroissement temporaire d'activité :

Le poste de cuisinier, créé lors du Conseil Municipal du 19 août dernier au grade d'adjoint technique (échelle C2) pour une durée annualisée de 25 heures, avait été initialement ouvert pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 30 septembre 2026. Toutefois, à l'issue de la procédure de recrutement, l'entrée en fonction est prévue à compter du 20 octobre 2025. Il convient donc de modifier la délibération n°25-44 en conséquence, et d'acter la création du poste pour la période allant du 20 octobre 2025 au 19 octobre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De créer, à compter du **20 octobre 2025 au 19 octobre 2026**, un poste non permanent, sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, relevant de la catégorie C, à **25 heures annualisées** par semaine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

**Service technique : création de poste pour accroissement temporaire d'activité :**

Le contrat à durée déterminée de l'agent technique se termine le 30 novembre 2025. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas le renouveler pendant la période d'hiver.

**Tarifs communaux 2026 :**

Sur proposition de la commission des finances, Mme le Maire propose la révision des tarifs communaux suivants :

- Concessions, jardin d'urnes et superposition au cimetière,
- Location des salles : Joseph Renault, les Frères Louvancour, Maison Charles Sandré et Maison Pottier,
- Tarifs ménage et dégradations des salles,
- Droits de place et droits de voirie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les tarifs ci-joint, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Règlements des salles 2026 :**

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les règlements d'utilisation des salles (Joseph Renault, les Frères Louvancour, Maison Charles Sandré et Maison Pottier), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Budget 2025 : Admission en non-valeur des créances irrécouvrables – budget commune :**

Le comptable Public, responsable de la trésorerie de Châteaudun nous a communiqué un état des produits irrécouvrables concernant des débiteurs de Marboué.

Les dépenses d'un montant total de 2 565,04 € seront imputées au compte 6541 « créances admises en non-valeurs » du budget 2025.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal, autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

**Approbation de la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats libres sauvages :**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la proposition de Mme le Maire relative à la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages sur le territoire communal,
- Vu la convention proposée par la Fondation 30 Millions d'Amis,
- Considérant la nécessité de réguler la population féline errante pour des raisons sanitaires, de bien-être animal et de tranquillité publique,
- Considérant que la campagne prévoit la capture, la stérilisation et l'identification de 25 chats libres sauvages en 2025,
- Considérant que la commune participera à hauteur de 50 % des frais engagés, soit un montant de 1 375 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification de 25 chats libres sauvages en 2025.
- Autorise Mme le Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents à cette opération.
- Engage la commune à verser une participation financière de 1 375 €, correspondant à 50 % des frais de stérilisation et d'identification.
- Charge Mme le Maire de mettre en œuvre les dispositions nécessaires à la réalisation de cette campagne.

**Bouygues Telecom : dossier d'information concernant la modification d'une installation radioélectrique située au château d'eau du Petit Bois :**

Le Conseil Municipal prend connaissance du dossier d'information concernant la modification d'une installation radioélectrique pour le site T79770 située au château d'eau le Petit Bois.

**Territoire Energie : Travaux 2026 : Réflexion sur le réglage des lampadaires :**

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal les différentes options d'horaires proposées par Territoire Énergie pour le fonctionnement des lampadaires du bourg, à la suite de leur conversion en éclairage LED.

Concernant les travaux prévus en 2026, les derniers échanges avec Monsieur LEVEL ont permis d'estimer le coût total du passage en LED pour le reste de la commune à 103 000 €. Territoire Énergie pourrait contribuer à hauteur de 40 %, et une participation complémentaire du CRST à hauteur de 30 % est envisageable. Le reste à charge pour la commune s'élèverait ainsi à 30 900 € HT. Ce montant pourra être payé sur 3 exercices.

**Point sur les travaux :**

Le Conseil Municipal est informé de l'état d'avancement des travaux en cours à et à venir :

- Travaux d'accessibilité PMR au cimetière,
- Reprises de concessions au cimetière,
- Changement des fenêtres du stade,
- Toiture et isolation de la mairie,
- Réfection des voiries,
- Changement de planches sur la passerelle.

**Informations et questions diverses :**

Les premiers résultats de l'étude menée par la société Paprec révèlent une instabilité du terrain situé sur le GR35, à l'arrière de ses installations, ce qui pourrait entraîner la fermeture du chemin. Nous sommes actuellement dans l'attente des conclusions de l'étude définitive.

SAEDEL : Une réunion à la sous-préfecture est prévue courant décembre au sujet du contrat de concession du lotissement « La Remise Saint-Martin ».

**Les prochaines manifestations à venir :**

- Randonnée de l'ACM : samedi 25 octobre 2025
- Spectacle d'Halloween : vendredi 31 octobre 2025
- Repar Café : Après-demain 28 : samedi 1<sup>er</sup> novembre 2025
- Soirée de l'ACM : Années 80 : samedi 22 novembre 2025
- Goûter des ainés : vendredi 5 décembre 2025
- Marché de Noël : vendredi 12 décembre 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45 minutes

Madame Le Maire

Le secrétaire de séance

# CIMETIERE

**Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026**

## CONCESSIONS

TRENTENAIRE	<b>280 €</b>
CINQUANTENAIRE	<b>840 €</b>

## JARDIN D'URNES

15 ANS	<b>280 €</b>
25 ANS	<b>840 €</b>

## **SUPERPOSITION**

*à partir du 3ème corps*

TRENTENAIRE	<b>140 €</b>
CINQUANTENAIRE	<b>420 €</b>

## **SUPERPOSITION**

*à partir de la 3ème urne*

15 ANS	<b>140 €</b>
25 ANS	<b>420 €</b>

## TARIFS 2026

### **DROIT DE PLACE :**

**Pour les commerces ambulants extérieurs à la commune (immatriculation hors commune)**

<b>par jour</b>	<b>55 €</b>
-----------------	-------------

### **forfaits annuels**

sans électricité	<b>84 €</b>
avec électricité	<b>168 €</b>

### **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - DROIT DE VOIRIE :**

**Pour les commerces permanents**

stationnement par véhicule (5max.) par an	<b>268 €</b>
---	--------------

<b>TAXE D'AMENAGEMENT</b>
---------------------------

<b>DEPUIS 2014</b>
--------------------

<b>3%</b>
-----------

## LOCATIONS SALLES - TARIFS 2026

### HORS COMMUNE

DU 1 <sup>er</sup> MAI au 30 SEPTEMBRE				DU 1 <sup>er</sup> OCTOBRE AU 30 AVRIL			
1 jour	2 jours	1/2 journée		1 jour	2 jours	1/2 journée	
<b>SALLE JOSEPH RENAULT</b>	<b>370 €</b>	<b>630 €</b>	<b>210 €</b>	<b>475 €</b>	<b>735 €</b>	<b>265 €</b>	
<b>SALLE JOSEPH RENAULT avec ESPACE TRAITEUR</b>	<b>475 €</b>	<b>735 €</b>	<b>265 €</b>	<b>580 €</b>	<b>840 €</b>	<b>315 €</b>	

DU 1 <sup>er</sup> MAI au 30 SEPTEMBRE				DU 1 <sup>er</sup> OCTOBRE AU 30 AVRIL			
1 jour	2 jours	1/2 journée		1 jour	2 jours	1/2 journée	
<b>MAISON CHARLES SANDRÉ</b> par étage, non accessible PMR	<b>75 €</b>	<b>120 €</b>	<b>40 €</b>	<b>120 €</b>	<b>170 €</b>	<b>60 €</b>	
<b>MAISON POTTIER</b> salle Rez-de-chaussé accessible PMR	<b>65 €</b>	<b>95 €</b>	<b>35 €</b>	<b>95 €</b>	<b>140 €</b>	<b>50 €</b>	

## LOCATIONS SALLES - TARIFS 2026

### COMMUNE

DU 1 <sup>er</sup> MAI au 30 SEPTEMBRE			DU 1 <sup>er</sup> OCTOBRE AU 30 AVRIL		
1 jour	2 jours	1/2 journée	1 jour	2 jours	1/2 journée
SALLE JOSEPH RENAULT	180 €	270 €	90 €	220 €	330 €
SALLE JOSEPH RENAULT avec ESPACE TRAITEUR	220 €	330 €	110 €	270 €	400 €
SALLE DES FRERES LOUVANCOUR avec LA SALLE JOSEPH RENAULT et ESPACE TRAITEUR	290 €	440 €	145 €	360 €	540 €

DU 1 <sup>er</sup> MAI au 30 SEPTEMBRE			DU 1 <sup>er</sup> OCTOBRE AU 30 AVRIL		
1 jour	2 jours	1/2 journée	1 jour	2 jours	1/2 journée
MAISON CHARLES SANDRÉ par étage, non accessible PMR	44 €	65 €	22 €	66 €	100 €
MAISON POTTIER salle Rez-de-chaussé accessible PMR	36 €	55 €	18 €	60 €	90 €

## **Location des salles - Tarification dégradations et ménage**

Les lieux devront être nettoyés et remis en état

Tâches à réaliser	Tarif par tâche non effectuée
tables et chaises nettoyées, rangées et empilées,	100 €
matériel de lavage et réfrigérant vidé et nettoyé	100 €
parquet balayé,	50 €
carrelage balayé et lavé,	100 €
sanitaires lavés,	100 €
scène nettoyée si besoin,	50 €
matériel de cuisson vidé et nettoyé (si loué),	100 €
déchets évacués (poubelles, mégots, ...),	50 €
abords extérieurs nettoyés.	50 €
kit ménage endommagé ou manquant	50 €

Les dégradations seront facturées

- . selon devis si intervention d'une entreprise extérieure
- . selon devis pour les pièces de remplacement et coût horaire si intervention du service technique communal

Coût horaire : 40 €